

Né en 1974
77630 Barbizon
Plus de 10 ans d'expérience
Réf : 2109281258

Economiste de la construction

Ma recherche

Je recherche tout type de contrat, sur toute la région Ile de France, dans le Bâtiment.

Formations

2006 : Formation à organisme O.P.Q.T.E.C.C

Obtention de la qualification L

Expériences professionnelles

2003 à ce jour :

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION - Libéral sur Barbizon

2001 - 2003 :

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION chez Eco-cites sur Paris

1999 - 2000 :

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION chez Gay - Puig sur Le Perreux Sur Marne

1996 - 1999 :

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION chez Societe De Pilotage Et D'economie De La Construction sur Sceaux

1993 - 1996 :

METREUR-VERIFYATEUR chez Societe De Pilotage Et D'economie De La Construction sur Sceaux

1992 - 1993 :

INTÉRIMAIRE chez Manpower sur Melun

1988 - 1992 :

CONDUCTEUR DE TRAVAUX chez Les Compagnons Pavéurs sur Brie Comte Robert

1988 - 1988 :

CONDUCTEUR DE TRAVAUX chez S.a.t.p. sur Rungis

Langues

Français (Oral : courant / Ecrit : expérimenté)

Atouts et compétences

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

METREUR - VERIFYATEUR

ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DE CHANTIER

*□Estimation à partir de l'esquisse jusqu'au projet

- *□ Etablissement des dossiers de consultation des entreprises (pièces écrites)
- *□ Elaboration des calendriers prévisionnels de travaux
- *□ Réunions de mises au point avec le Maître d’Ouvrage et le Maître d’Oeuvre
- *□ Analyse des offres des entreprises et rapports de synthèse
- *□ Participation aux négociations avec les entreprises
- *□ Etablissement des dossiers marché
- *□ Suivi économique des chantiers
- *□ Elaboration des calendriers détaillés des travaux
- *□ Organisation et animation des réunions de coordination
- *□ Gestion des documents diffusés et des validations s'y rapportant ;
- *□ Coordination des exécutions entre les différents corps d'état et d'enchaînement des tâches ;
- *□ Définition des responsabilités en cas de non-respect du calendrier détaillé, en vue de permettre l'application et la répartition des pénalités contractuelles.
- *□ Validation des taux d'avancements proposés par les entreprises lors de la présentation des situations ;
- *□ Etablissement, mensuellement, du décompte des pénalités applicables aux entreprises
- Etablissement des devis quantitatifs détaillés et de devis estimatifs
- *□ Etablissement des devis descriptifs
- *□ Evaluations sommaires et détaillées des ouvrages

Permis

Permis B